

MINISTERE DE L'ECOMIE REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
DES FINANCES ET DU PLAN Union - Discipline - Travail

Cl. A-20

OBJET : CEAO - Tarif d'usage

de la TCR.

CIRCULAIRE N°325 DU 22 AOUT 1979

REFERENCE : Traité instituant la CEAO signé à ABIDJAN le 16-4-73

Circulaire 230 du 10-2-76

En application des Décisions N°s 7/79/CM et 8/79/CM du Président du Conseil des Ministres de la CEAO en date du 27-4-79,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe, la liste des produits industriels originaires du Sénégal et du Mali agréés à la taxe de coopération régionale, ainsi que les taux TCR auxquels ils seront soumis à leur importation en COTE D'IVOIRE.

Ces dispositions immédiatement applicables complètent les listes jointes à mes Circulaires N°s 240 du 31-3-76, 273 du 4-10-77, 306 du 15-2-79 et 322 du 27-6-79.

Le bénéfice de la taxe de coopération régionale est subordonné à la production au moment du dédouanement, du certificat d'origine CEAO et de la déclaration d'exportation CEAO du Pays de provenance.

Les difficultés d'application de la présente Circulaire me seront signalées d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

M. K. ANGOUA.

A N N E X E N° 1

TARIF D'USAGE TCR EXTRAIT DES DECISIONS 7 ET 8/79/CM DU 27-4-79 DETERMINANT LES TAUX DE LA TAXE DE COOPERATION REGIONALE APPLICABLES A L'IMPORTATION EN COTE D'IVOIRE DE CERTAINS PRODUITS INDUSTRIELS FABRIQUES AU SENEGAL.

POSITION TARIFAIRE	DESIGNATION DES PRODUITS AGREES AU REGIME TCR	NUMEROS D'AGREMENT ET DE DECISION	ENTREPRISES PRODUCTRICES	TAXE APPLICABLE EN COTE D'IVOIRE	
				TCR	TVA
55-09-51	Autres tissus de Coton etc. . . - Imprimés : - par un procédé à la cire - A armure toile Pesant 200 g ou moins au m2 et d'une largeur de 115 cm obtenus à partir d'écreu originaire CEAO	DECISION N° 28 du 11-6-75 00 093	SOTIBA Simpafric N° 6022 (RS)	0	TVO
19-03-10	Pâtes alimentaires aux œufs	DECISION N° 5 du 11-6-75 00 009	Moulins SENTENAC (RS° N° 6014	10 %	TVO
Ex 55-05-10 55-05-90	Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail - Ecreu coton ivoirien et sénégalais - Autres (coton ivoirien et sénégalais)	DECISIONS N° s 25 du 11-6-75 et 27 du 21-8-78 00 081 DECISIONS N°s 25 du 11-6-75 et 27 du 21-8-78	Cotonnière du CAP-VERT (RS) 6005 SOTIBA Simpafric (RS) 6022 Cotonnière du CAP-VERT RS (6005) SOSEFIL (RS) 6050 SOTIBA Simpafric (RS) 6022	0 0	TVO TVO

TARIF D'USAGE TCR - EXTRAIT DE LA DECISION N° 8/79/CM DU 27-4-79 MODIFIANT LES
TAUX DE LA TAXE DE COOPERATION REGIONALE APPLICABLES A L'IMPORTATION EN COTE
D'IVOIRE A UN CERTAINS NOMBRE DE PRODUITS INDUSTRIELS MALIENS BENEFICIAIRE DE CE
REGIME.

POSITION TARIFAIRE	DESIGNATION DES PRODUITS AGREES	NUMERO DE L'AGREMENT ET NUMERO DE LA DECISION	ENTREPRISES PRODUCTRICES CONCERNEES	TAUX APPLICABLES	
				TCR	TVA
19-03-09	Pâtes alimentaires - Sans œufs - autres (que le Couscous - aux oeufs	Décision N° 5 du 116-75 00 008	Sté Malienne de biscuiterie et de pâtes alimentaires (RM) 3004	5	TVO
55-05-10 55-05-90	Fils de coton non Conditionnés pour la vente au détail - Ecrus - Autres	Décision N° du 11-6-75 00 081 00 082	Comatex RM 3001	0	TVO
Ex 55-09-34 Ex 55-09-35	Tissus de coton Teints ou fabriqués avec des fils de diverses couleurs - Autres - à armure toile (sur écrus originaires CEAO) - à armure autres (sur écrus originaires CEAO)	Décision N° 59-77/CM DU 7-6-77 00 091	"	0	TVO
Ex 55-09-41 Ex 55-09-43 Ex 55-09-44 Ex 55)09-45 Ex 55-09-46	Basins et similaires - autres	00 092		0	TVO

POSITION TARIFAIRE	DESIGNATION DES PRODUITS AGREES	NUMERO DE L'AGREMENT DE LA DECISION	ENTREPRISES PRODUC- TRICES CONCERNEES	TAUX APPLICABLES	
				T C R	T V A
60-04-01	Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caoutchoutée - Pour bébé - de coton	Décision N° 62/77/CM du 7-6-77 00 103	COMATEX RM 3001		
60-04-11 60-04-21 60-04-41 60-04-51 60-04-91	- pour hommes et garçonnetts, femmes, fillettes et jeunes enfants - de coton	00 105	"	5 %	
00-05-10	Vêtements de dessus et autres articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée - vêtements de dessus - de coton - pour bébés	00 103	"	0	TVO
60-05-20 60-05-30 60-05-35 60-05-42 60-05-44 60-05-49	- pour hommes et garçonnetts, femmes, fillettes et jeunes enfants	00 105	"	0	TVO
60-05-91	Autres articles de bonneterie - de coton	00 105	"		

60-05-30 60-05-35 60-05-47 60-05-44 60-05-49	- pour hommes et garçonnetts, femmes, fillettes et jeunes enfants	Décision N° 31 du 11-6-75, 62 du 7-6-77 et 28 du 21-8-78 00 105	Soboco (6003) MABOSE (6015-) T M S (6023) M I M O (6054)	0	TVO
60-05-91	Autres articles de bonneterie - de coton	00 105	"	0	TVO